19 -03- 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: YD./ 9236066 / Dossier 367

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : STAGES ANIMATION DES LOISIRS POUR PERSONNES AGEES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 743212U35C2

Etablissement : ECOLE PROVINCIALE DE CADRES
RUE BOSRET,16
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

DOCUMENT 8 Bis - STAGE DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française O Libre - confessionnel
● Provincial et communal O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .....Ecole.Provinciale.de.Cadres.....
adresse complète : .....Rue.Bosret.16..-.5000.Namur.....
.....
n° de matricule : .....9.236.066.....
n° de téléphone : .....081/73.09.68.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 74 32 12 U 35 C2 (3)

.....Stages...Animation.des.loisirs.pour.personnes.âgées.....
.....
.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .2. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....Social.....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Programme du stage :

6.1. pour les étudiants : repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

6.2. pour le personnel chargé de l'encadrement

repris en annexe n° 4 de ..1.. pages (2)

7. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

8. Profil du (des) chargé(s) de l'encadrement repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

ANNEXE 1 : FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

** Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;*

** Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.(Décret du 16 avril 1992 - art 7 § 1 et 2)*

A la fin du stage, l'étudiant aura été capable de démontrer sa capacité à utiliser les connaissances et compétences acquises au cours de l'unité de formation "Initiation à l'animation des loisirs des personnes âgées pour :

** analyser de manière critique l'institution, le home ou la maison de repos, le personnel et le fonctionnement du groupe professionnel avec lequel il aura à collaborer.*

** s'adapter au potentiel et à l'expérience(professionnelle et de vie) des personnes âgées, et les exploiter en vue de la participation active de chacun à un projet.*

** favoriser la responsabilisation des personnes âgées dans les activités déjà organisées au sein du home et/ou dans le fonctionnement du même home, de l'institution ou de la maison de repos*

** favoriser la prise en charge, par les personnes âgées d'un projet d'activité à l'intérieur et/ou à l'extérieur du home et en susciter et guider l'élaboration et la réalisation.*

ANNEXE 2 : PRE-REQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

1/ Avoir acquis, par l'expérience professionnelle en institutions pour personnes âgées, homes, maisons de repos et de soins, les compétences suivantes:

. Etre capable d'analyser les comportements des personnes âgées dans des situations concrètes vécues et les exprimer dans un langage correct.

. Etre capable d'analyser la situation des personnes âgées dans le contexte social actuel (rôle des institutions, place des P.A. dans la société).

.Etre capable de définir et d'exprimer clairement le rôle que le personnel d'encadrement des groupes de personnes âgées devrait jouer auprès d'elles.

ET

. Satisfaire à un examen d'admission de niveau CESS et évaluant les capacités ci-dessus par les épreuves suivantes:

. A.Compréhension à la lecture et expression écrite

. Résumer un texte d'actualité sociale relative aux personnes âgées, et répondre à des questions d'avis personnel sur les problèmes traités.

. B. Compréhension à l'audition et expression orale

. Synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence, et en développer les idées principales dans un langage parlé correct.

. Formuler un avis personnel sur un des problèmes traités et le justifier par une argumentation cohérente.

CRITERES D'EVALUATION :

.Différencier l'essentiel de l'accessoire.
.Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse (niveau CESS)
.Faire preuve d'esprit critique
.Argumenter en se basant sur des faits reconnus et faire abstraction d'a priori .
.Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées ou l'expression d'informations de manière cohérente , compréhensible et nuancée.
.S'exprimer verbalement en utilisant des construtions de phrases équilibrées et un vocabulaire précis et adéquat.

OU

2/ Etre porteur d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou supérieur de type court à finalité pédagogique, sociale ou médicale.

OU

3/ Etre en cours de formation dans l'enseignement supérieur de type court ou long a finalité pédagogique, sociale ou médicale,

OU

4/ Avoir une expérience professionnelle dans un home, une institution pour personne âgées, ou une maison de repos et être porteur du CESS

ET

être en processus de formation "d'initiation à l'animation loisirs des personnes âgées".

ANNEXE 3 : PROGRAMME DU STAGE – ETUDIANTS

– 25 heures de travail en institution, home, maison de repos ou maison de repos et de soins comprenant :

*a) **Analyse critique du milieu**, du mode de **fonctionnement** de **l'institution**, des activités existantes, de la population de l'institution.*

*b) Analyse du **potentiel des personnes âgées** du groupe, de leur **expérience**, de leurs souhaits*

*c) **Elaboration**, avec un groupe de personnes âgées, d'un **projet d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur du home***

*d) **Réalisation du projet ou organisation** du projet à réaliser par les Personnes âgées elles-mêmes sur une plus longue période.*

remarque :
Les différentes analyses (a et b) réalisées par l'étudiant ainsi que l'élaboration du projet et l'étude du mode de participation et de prise de responsabilité des personnes âgées feront l'objet d'un rapport de stage présenté au superviseur à l'issue de l'Unité de Formation.

ANNEXE 4 : PROGRAMME DU STAGE – PERSONNEL D'ENCADREMENT

2 visites au minimum avec :

1. une première analyse des lieux avec le stagiaire et des conseils quant à l'action à mener.

*2. * évaluation de la faculté d'adaptation critique du stagiaire au milieu ou à l'institution,*

** évaluation de sa capacité à analyser le fonctionnement du home et le potentiel du groupe,*

** évaluation de la capacité du stagiaire à dynamiser le groupe de personnes âgées, à tenir compte de leur expérience et de leur personnalité pour orienter l'animation et élaborer un projet,*

** évaluation de la capacité du stagiaire à donner une part de responsabilité de plus en plus grande aux personnes âgées dans l'organisation des activités ou du projet, et de cette manière, de favoriser la réappropriation de leur autonomie, le développement de leur sens des responsabilités au sein de l'institution ou le contact avec le monde extérieur dans le but de collaborer avec la société active.*

ANNEXE 5 : FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le stagiaire devra, au cours du stage être capable de :

1. analyser le fonctionnement du home , institution ou maison de repos afin d'en déceler les éléments favorables à l'animation, mais également les points faibles et les obstacles possibles.

2. s'adapter au milieu et à l'institution en essayant, par son action, d'en améliorer ou d'en assouplir le fonctionnement

3. analyser le potentiel du groupe de personnes âgées afin d'y adapter sn action.

4. dynamiser le groupe de personnes âgées, tenir compte de leur expérience et de leur personnalité pour orienter l'animation et élaborer un projet

5. donner une plus grande part de responsabilité aux personnes âgées dans l'organisation des activités et favoriser la réappropriation de leur autonomie, le développement de leur sens des responsabilités au sein de l'institution ou le contact avec le monde extérieur, dans le but de favoriser la collaboration avec la société active.

ANNEXE 6 : PROFIL DES CHARGES DE COURS

CT : expert ayant une expérience professionnelle en :

a) travail en ou en collaboration avec des institutions pour personnes âgées ,homes, maisons de repos, maisons de repos et de soins

b) gestion de groupes de personnes âgées en vue d'un développement de leur autonomie

c) animation de personnes âgées au sein d'une institution ou en dehors.